

# Groupe Socialiste National d'Entreprise EDF-GDF GSEN EDF-GDF



**Contribution à la réflexion du GSEN EDF-GDF :**  
10 décembre 2007

## Le " troisième paquet législatif " de la Commission Européenne

Mail : [gsen.edfgdf@free.fr](mailto:gsen.edfgdf@free.fr)  
<http://entreprises.parti-socialiste.fr>

La réunion des ministres de l'Energie des Vingt-sept s'est tenue lundi 3 décembre à Bruxelles.

Andris Piebalgs, membre de la Commission européenne chargé de l'énergie, a salué les progrès accomplis par le Conseil dans le traitement du « paquet marché intérieur »<sup>1</sup>, comme en atteste, selon lui, le rapport de la présidence portugaise sur l'état d'avancement des travaux, adopté lors du Conseil «Énergie». Le rapport précise qu'un « nombre significatif » d'États membres s'accorde sur la nécessité d'une dissociation des structures de propriété, seuls quelques-uns demeurant réticents. Le rapport indique également que tous les États membres admettent que les règles de dissociation doivent être similaires afin d'éviter toute distorsion entre États membres sur le marché intérieur et qu'elles doivent reposer sur des réseaux indépendants garantissant l'indépendance des décisions en matière d'investissement dans les infrastructures.

Andris Piebalgs a déclaré: «*Je me réjouis des avancées réalisées par le Conseil, et je ne manquerai pas d'examiner avec les États membres les diverses pistes proposées pour la dissociation des activités. Je suis néanmoins convaincu que, comme ces conclusions le montrent clairement, la solution retenue pour répondre aux conditions strictes unanimement admises supposera d'importantes réformes structurelles, du même ordre que les mesures proposées par la Commission.* »

La prochaine réunion des ministres de l'Energie des Vingt-sept se tiendra le 28 février 2008. D'ici là, Jean-Louis Borloo qui représente la France dans cette instance doit proposer le plus tôt possible une autre solution, alternative, à la Commission qui l'étudiera.

Le fameux " paquet " avait été proposé en septembre dernier par la Commission. Il avait fallu attendre la fin du bon déroulement de la campagne électorale française et son issue pour qu'il fasse sa sortie. Compte-tenu du caractère très sensible de la question en France en cette période électorale, après la prise de position du Conseil Constitutionnel de décembre 2006 sur la privatisation de Gaz de France dans Suez et avec la perspective de l'ouverture totale des marchés de l'énergie en juillet 2007, la Commission s'était contentée jusque là d'intervenir d'une manière feutrée à son début le 10 janvier 2007 sur le bilan de la libéralisation en Europe , puis le Conseil de l'Energie en mars 2007 devait aussi rester très œcuménique en mettant plutôt en avant des objectifs de développement durable, trop précis et sonnait trop bien, pour ne pas donner l'impression de ressortir uniquement d'une rhétorique

---

<sup>1</sup> On trouve les documents du package à l'adresse suivante :  
[http://ec.europa.eu/energy/electricity/package\\_2007/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/electricity/package_2007/index_en.htm)

communicationnelle. On se souvient : vingt pour cent en moins d'émissions de gaz à effet de serre, vingt pour cent d'énergies renouvelables, vingt pour cent d'économies d'énergie, et cela pour quand ? : en deux mille vingt, évidemment ! Les résultats électoraux en France étant connus, les candidats ayant évité avec un soin visible de trop aborder les questions énergétiques (à part une altercation sur le numéro de la génération actuelle des réacteurs nucléaires, que tout le monde garde en mémoire), après une ouverture la plus discrète possible des marchés énergétiques au début juillet, on en venait aux choses sérieuses. Nicolas Sarkozy décidait la privatisation-fusion absorption de Gaz de France dans Suez-Lyonnaise des Eaux-Electrabel et la Commission publiait un " paquet " de nouveaux textes législatifs destinés à palier, une fois de plus, les difficultés et dysfonctionnements patents d'un système que ses textes précédents avait mis en place en Europe.

Ce chaos énergétique est désormais évident pour tous, en France particulièrement, au travers de l'augmentation invraisemblable des prix, ou des opérations de bourse d'un gouvernement, qui joue l'avenir de la France à la corbeille en s'octroyant des dividendes exceptionnels ou en réduisant ses participations, au gré des besoins créés par ses cadeaux fiscaux aux plus privilégiés. La fébrilité législative, la multiplication des débats parlementaires, de plus ou moins longue durée, sur le thème, dont on pourrait se féliciter s'il n'était l'expression de l'angoisse devant la fragilisation toujours plus grande de la colonne vertébrale énergétique de notre pays au profit d'un système rêvé par des idéologues et/ou des hommes d'affaires par la taille du "marché" attirés, ajoute à l'inquiétude, au moment même où, hors d'Europe, la question énergétique est confrontée à de nouveaux problèmes considérables en terme de ressources utilisables, sur les plans quantitatif, qualitatif ou politique.

Après avoir déstabilisé le système, en avoir sapé les bases, face à l'absence de résultats positifs et confronté au constat non dissimulable, en dépit des progrès et des prouesses des industries de la communication, de l'échec rencontré, tant au niveau des prix qu'à celui de la sécurité physique des approvisionnements, l'heure semble être aux palliatifs et au repli sur les intérêts privés souvent nationaux, à la défense des champions nationaux, plus qu'à celle de services publics européens sérieusement ébranlés à dessein. L'Europe de l'énergie est devenue une pétaudière, les textes s'ajoutent aux textes, les missions aux missions, les études aux études, le nombre de consultants, de juristes, d'universitaires, mis sur le sujet se multiplie. Les propositions d'addition de structures supplémentaires aux instances déjà mises en place fleurissent, les régulateurs régionaux aux nationaux, l'europeen aux régionaux, les régulations aux régulations qui ont failli, etc. Si certains peuvent y trouver leur bonheur, en tout cas, de quoi en vivre grassement, les usagers, en particulier français, n'ont guère pu en mesurer l'intérêt pour eux, et ne peuvent jamais en suivre les arcanes, ce qui ne saurait jamais être bon pour la démocratie et n'est sans doute pas étranger aux réticences manifestées explicitement à l'égard des traités constitutionnels européens, en particuliers dans notre pays.

Dans ce système en crise, dans cette fuite en avant, des fractures entre pays commencent maintenant à apparaître ouvertement, comme cela a été le cas au cours du dernier Conseil de l'Energie donc, entre la France et l'Allemagne, d'une part et le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie d'autre part. Maintenant, que Nicolas Sarkozy a décidé de la privatisation de Gaz de France, cela étant acquis, Jean-François Cirelli, tout nouveau Président de Gaz de France, qui avait choisi d'abandonner la direction du cabinet du premier ministre Raffarin pour devenir un grand industriel à la tête d'une grande entreprise privée, se voit menacé par Bruxelles, au nom de la libéralisation qu'il avait lui-même prônée pendant de longues années, à l'Elysée puis à Matignon, de se retrouver à la tête d'une entreprise allégée de ses réseaux, ses principaux actifs, et donc à la tête d'un petit négoce au sein d'un marché libéré, dans la période même où il s'efforce, au milieu de tant de difficultés, de négocier au mieux de ce

qui reste possible son absorption par Suez-Lyonnaise des Eaux-Electrabel. Les contradictions des intérêts, personnels, privés, sous couvert de la défense de grands principes ou de valeurs éternelles, éclatent aujourd'hui, une fois détruite la cohérence du système qui existait et dévoilé l'inanité du projet de remplacement, une fois surtout, que la privatisation des entreprises a franchi un seuil, réputé irréversible. Des compromis seront trouvés certes vraisemblablement, mais sur un mauvais terrain qui ne pourra qu'entretenir la crise, jusqu'à sa prochaine expression paroxystique.

Dans une telle situation qui peut dégénérer gravement, même si toutes les énergies politiques et médiatiques sont coalisées pour en masquer la gravité autant que possible et assurer les replâtrages nécessaires, il faut revenir à des choses simples.

Andris Piebalgs, le Commissaire Européen à l'énergie le dit d'ailleurs sans détours (discours à Bruxelles le 19 septembre 2007).

*« Cela fait presque dix ans aujourd'hui que la Communauté européenne a décidé d'ouvrir ses marchés à la concurrence.(...) L'énergie – particulièrement l'électricité et le gaz – est au cœur de notre bien-être. (...) Si nous autorisons la persistance d'un marché où les opérateurs historiques ( "incumbents" en anglais) ont un intérêt commercial à limiter leurs nouveaux investissements<sup>2</sup>, à pousser ainsi les prix à la hausse et à faire des profits aux dépens de nos citoyens, nous ne devons pas être surpris si, dans le futur, de plus en plus, l'Europe doit faire face à une pénurie d'énergie ("energy shortage"). (...) L'Union Européenne doit agir. Elle doit le faire d'une manière décisive. C'est le troisième paquet sur le marché intérieur ; il doit être le dernier, il doit être réellement efficace et il doit produire des résultats pour tous nos citoyens aujourd'hui, pas dans le moyen ou le long terme. (...) C'est ambitieux, c'est difficile. Mais c'est nécessaire ».*

Ce sont bien entendu EDF, Eon, RWE et Gaz de France-Suez qui sont visées, alors que l'oligopole privé de l'énergie se constitue progressivement en Europe au rythme des directives successives de libéralisation du marché de l'énergie et de la poursuite acharnée, dispendieuse mais toujours infructueuse de la construction en Europe d'un marché intérieur de l'énergie européen.

A ce stade, il faut revenir succinctement à la source idéologique de ces évolutions aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, dans les politiques amorcées par R.Reagan et M. Thatcher, et dont un des meilleurs défenseurs et promoteurs fut en France Alain Madelin, qui développa en France la réflexion sur ces axes, avant d'être Ministre de l'Industrie de cohabitation, entouré de ses conseillers, - pourquoi ne pas le rappeler ?- , Philippe de Ladoucette et Pierre Gadonneix, qui sont respectivement aujourd'hui à la tête d'EDF et de la Commission de Régulation où ils sont désormais au premier rang pour mettre en œuvre ces idées. Les Etats-Unis ont souhaité à cette époque réformer leur système énergétique, qui s'était bâti essentiellement dans chaque état de l'union, selon des principes adoptés à la suite de la crise de 1929 pour tirer les conséquences de ce qui avait conduit à cette terrible dépression économique. Les utilités (" utilities ", selon ce beau mot anglais qui qualifie si justement ces services publics) étaient privées pour la plupart et donc régulées. Les Etats-Unis étaient donc bien au fait de ce fonctionnement et voulurent remédier aux inconvénients qu'ils trouvaient à ce système, les entreprises privées dans

---

<sup>2</sup> Toujours rafraîchissant de voir redécouvrir cette vieille loi économique,- connue depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et expérimentée douloureusement depuis dans de nombreux pays lorsqu'elle n'était pas prise en compte - , qui régit, quelle que soit l'époque, ces industries énergétiques, très capitalistiques, et qui, lorsqu'elles sont privées, sont comptables du rendement des capitaux investis dans leurs actions. Elles adoptent donc naturellement ce comportement restrictif sur leurs investissements, et ont une tendance irrépressible à augmenter leurs prix, quitte à utiliser leurs ressources et leur puissance considérables pour convaincre, à tout prix, ceux qui leur en fourniront l'autorisation ou la rendront possible (les codes éthiques seront-ils suffisants pour contrecarrer cette loi).

une situation de ce genre n'ayant aucun intérêt à investir et à innover, et ne le faisant que sous la pression du régulateur et en général uniquement lorsque les problèmes éclatent, rendent l'utilisateur mécontent et l'élu inquiet, autrement dit bien trop tard. Un autre problème, plus moral dans la démocratie américaine, résidait dans la « capture » des élus, par ces puissantes industries et cette forme d'entente et de convergence d'intérêts qui se bâtissait sur le dos de l'utilisateur appelé à payer plus, pour financer des besoins privés ou personnels parfois impossibles à avouer mais faciles à dissimuler dans des constructions techniques, juridiques et économiques, toujours plus complexes, incompréhensibles par le simple citoyen. Dans ce qui pouvait alors apparaître comme une bonne intention politique, il s'agissait donc pour améliorer le système de libéraliser le marché, de permettre à la concurrence de fonctionner, et donc de déréguler ce qui était régulé.

La Californie, qui a un PIB équivalent à celui de l'Italie, état promoteur de la nouvelle économie, à la pointe des nouvelles technologies et des méthodes modernes de management, conduisit cette réforme de manière conséquente et mis l'état de Californie dans le noir. On s'en souvient. Les autres états des Etats-Unis devaient suivre à leur rythme respectif, ce qui sauva finalement les moins prompts de bien des difficultés inutiles. En même temps, les entreprises privées du secteur commencèrent à se réorganiser, avec l'aide du secteur financier, dans cette même perspective pour profiter de ce nouveau marché redessiné et libéré. ENRON, la plus connue d'entre elles, a pris la tête de cette évolution. Là encore, on connaît la suite.

En Europe, le Royaume-Uni, pays comme les Etats-Unis, doté de ressources en hydrocarbures (fait fondamental), épousa cette dynamique et inspira les évolutions de la politique européenne. Aujourd'hui, résultat étonnant et paradoxe terrible de cette histoire européenne récente, la France, qui dans son histoire et dans sa géographie avait réussi à résoudre cette équation énergétique de manière particulièrement élégante par la création de deux établissements publics, autorégulés et transparents, sous le contrôle du Gouvernement et des institutions parlementaires qu'avaient choisies les Français, est en position, si le cours des choses n'est pas inversé, de se retrouver dans le système d'oligopoles privés régulés que les Etats-Unis voulaient dépasser en lançant la dérégulation.. Ces deux établissements, EDF et GDF, étaient associés et assuraient la convergence électricité-gaz naturel si actuelle. Ils étaient dotés de systèmes sociaux, d'organismes de retraites (en fait, d'inactivité) particuliers qui garantissaient leurs indépendances vis à vis des bourses d'actions et celles de leurs personnels, protégés par un statut de toutes les pressions susceptibles de les écarter de leur mission de service public. Ces entreprises échappaient à la règle du profit, qui, dans le secteur énergétique inhibe l'innovation et l'investissement. Il leur était ainsi possible et permis d'intégrer dans leurs décisions toutes les autres composantes environnementales, sociales, d'aménagement du territoire, d'incitation à la recherche, à l'innovation et à l'industrie qui fondent le développement durable. La France aura donc, comme le dindon de la farce, détruit un système énergétique qui donnait toute satisfaction aux Français, pour basculer dans une organisation du secteur dont les Etats-Unis connaissaient les écueils et qu'ils voulaient réformer à l'origine, avant que les échecs de la Californie et d'ENRON ne les conduisent à renoncer. Le seul résultat en définitive, au regard de l'affaiblissement du système ainsi ébranlé sur ses bases, n'aura alors été en France que la privatisation de Gaz de France et celle d'EDF, qui suit son cours aussi. Et donc, le contrôle direct par le monde de la finance des énormes flux d'argent qui sont drainés par le système énergétique du fait de son importance vitale pour les hommes et qui sont donc sources de convoitises énormes. (Elles sont, peut-être, l'unique motivation compréhensible aujourd'hui de cet acharnement forcené et incompréhensible à poursuivre dans cette voie sans issue). Ce résultat ne saurait être considéré positif par les Socialistes, même s'ils comprennent trop bien qu'il puisse l'être par d'autres.